



RÈGLEMENT TOURNOI INTERNATIONAL PESSAC BASKET

A large, semi-transparent image of a basketball hoop and net serves as a background for the lower half of the page. In the center of the hoop, there is a red basketball with white lines. Overlaid on the basketball is the club's logo, which consists of the text "Entente Pessac Basket Club" in a stylized, bold font. "Entente" is in a smaller font above "Pessac", and "Club" is in a smaller font below "Basket".

**Entente
Pessac Basket
Club**

ENTENTE PESSAC BASKET CLUB

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL

U11 masculins & U11 féminines

Article 1 : participants

L'Entente Pessac basket Club organise le samedi 04 juin 2022 un tournoi dans les catégories suivantes :

- ▶ U11 masculins
- ▶ U11 féminines

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 : horaires

Les rencontres se dérouleront à partir de 9h30 sur une des aires de sport de la commune de PESSAC. En cas de pluie le tournoi se déroulera uniquement en salle.

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de BELLEGRAVE à 8h45 afin connaître l'organisation de leur première phase du tournoi.

Article 3 : rencontres

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur une feuille de marque pour participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi. Les rencontres se déroulent à 4 contre 4 avec un ballon taille 5.

Article 4 : organisation interne des équipes

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter au moins un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe. Elle devra également être équipée de ballons pour les échauffements.

Article 5 : phase de qualification

Les rencontres se déroulent en 2 périodes de 6 ou 8 minutes sans arrêt du chrono avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe pourra demander 1 temps mort d'1 minute par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf lors de lancers francs. La période d'échauffement avant les rencontres sera de 2 minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La 4^{ème} faute personnelle est éliminatoire. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- ▶ 2 points pour une victoire
- ▶ 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Dans le cas d'une égalité entre plus de deux équipes, c'est le goal-average général qui sera pris en compte. Ce dernier sera également pris en compte en cas d'intégration de phase finale par la meilleure 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} équipe entre différentes poules.

Article 6 : phases finales

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

Les phases finales se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'1 temps mort par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs seront accordés à partir de la 5^{ème} faute d'équipe adverse. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale se déroulera de la même manière, avec ajout de l'arrêt du chronomètre sur arrêts de jeu dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période.

Article 7 : récompenses

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 8 : responsabilités

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions règlementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 9 : dégâts

Pour des raisons de sécurité les smashes sont formellement interdits. Toute équipe ou accompagnateur responsable de bris de matériel de cette façon sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 10 : réclamations

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 11 : accidents, pertes, vols

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 12 : exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuirait au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 13 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 : compléments

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 15 : conditions

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce règlement, toute référence au joueur, au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin et doit également être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.

ENTENTE PESSAC BASKET CLUB

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL

U13 masculins & U13 féminines

Article 1 : participants

L'Entente Pessac basket Club organise le samedi 04 juin 2022 un tournoi dans les catégories suivantes :

- ▶ U13 masculins
- ▶ U13 féminines

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 : horaires

Les rencontres se dérouleront à partir de 9h30 sur une des aires de sport de la commune de PESSAC. En cas de pluie le tournoi se déroulera uniquement en salle.

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de BELLEGRAVE à 8h45 afin connaître l'organisation de leur première phase du tournoi.

Article 3 : rencontres

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur une feuille de marque pour participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi. Les rencontres se déroulent à 5 contre 5 avec un ballon taille 6.

Article 4 : organisation interne des équipes

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter au moins un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe. Elle devra également être équipée de ballons pour les échauffements.

Article 5 : phase de qualification

Les rencontres se déroulent en 2 périodes de 8 ou 10 minutes sans arrêt du chrono avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe pourra demander 1 temps mort d'1 minute par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf lors de lancers francs. La période d'échauffement avant les rencontres sera de 2 minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La 4^{ème} faute personnelle est éliminatoire. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- ▶ 2 points pour une victoire
- ▶ 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Dans le cas d'une égalité entre plus de deux équipes, c'est le goal-average général qui sera pris en compte. Ce dernier sera également pris en compte en cas d'intégration de phase finale par la meilleure 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} équipe entre différentes poules.

Article 6 : phases finales

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

Les phases finales se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'1 temps mort par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs seront accordés à partir de la 5^{ème} faute d'équipe adverse. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale se déroulera de la même manière, avec ajout de l'arrêt du chronomètre sur arrêts de jeu dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période.

Article 7 : récompenses

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 8 : responsabilités

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions règlementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 9 : dégâts

Pour des raisons de sécurité les smashes sont formellement interdits. Toute équipe ou accompagnateur responsable de bris de matériel de cette façon sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 10 : réclamations

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 11 : accidents, pertes, vols

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 12 : exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuirait au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 13 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 : compléments

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 15 : conditions

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce règlement, toute référence au joueur, au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin et doit également être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.

ENTENTE PESSAC BASKET CLUB

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL

U15 masculins & U15 féminines

Article 1 : participants

L'Entente Pessac basket Club organise le dimanche 05 juin 2022 un tournoi dans les catégories suivantes :

- ▶ U15 masculins
- ▶ U15 féminines

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 : horaires

Les rencontres se dérouleront à partir de 9h30 sur une des aires de sport de la commune de PESSAC. En cas de pluie le tournoi se déroulera uniquement en salle.

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de BELLEGRAVE à 8h45 afin connaître l'organisation de leur première phase du tournoi.

Article 3 : rencontres

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur une feuille de marque pour participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi. Les rencontres se déroulent à 5 contre 5 avec un ballon taille 6 (féminines) ou taille 7 (masculins).

Article 4 : organisation interne des équipes

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter au moins un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe. Elle devra également être équipée de ballons pour les échauffements.

Article 5 : phase de qualification

Les rencontres se déroulent en 2 périodes de 8 ou 10 minutes sans arrêt du chrono avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe pourra demander 1 temps mort d'1 minute par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf lors de lancers francs. La période d'échauffement avant les rencontres sera de 2 minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La 4^{ème} faute personnelle est éliminatoire. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- ▶ 2 points pour une victoire
- ▶ 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Dans le cas d'une égalité entre plus de deux équipes, c'est le goal-average général qui sera pris en compte. Ce dernier sera également pris en compte en cas d'intégration de phase finale par la meilleure 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} équipe entre différentes poules.

Article 6 : phases finales

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

Les phases finales se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'1 temps mort par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs seront accordés à partir de la 5^{ème} faute d'équipe adverse. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale se déroulera de la même manière, avec ajout de l'arrêt du chronomètre sur arrêts de jeu dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période.

Article 7 : récompenses

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 8 : responsabilités

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions règlementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 9 : dégâts

Pour des raisons de sécurité les smashes sont formellement interdits. Toute équipe ou accompagnateur responsable de bris de matériel de cette façon sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 10 : réclamations

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 11 : accidents, pertes, vols

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 12 : exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuirait au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 13 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 : compléments

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 15 : conditions

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce règlement, toute référence au joueur, au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin et doit également être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.

ENTENTE PESSAC BASKET CLUB

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL

U17 masculins & U18 féminines

Article 1 : participants

L'Entente Pessac basket Club organise le dimanche 05 juin 2022 un tournoi dans les catégories suivantes :

- ▶ U17 masculins
- ▶ U18 féminines

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 : horaires

Les rencontres se dérouleront à partir de 9h30 sur une des aires de sport de la commune de PESSAC. En cas de pluie le tournoi se déroulera uniquement en salle.

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de BELLEGRAVE à 8h45 afin connaître l'organisation de leur première phase du tournoi.

Article 3 : rencontres

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur une feuille de marque pour participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi. Les rencontres se déroulent à 5 contre 5 avec un ballon taille 6 (féminines) ou taille 7 (masculins).

Article 4 : organisation interne des équipes

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter au moins un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe. Elle devra également être équipée de ballons pour les échauffements.

Article 5 : phase de qualification

Les rencontres se déroulent en 2 périodes de 8 ou 10 minutes sans arrêt du chrono avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe pourra demander 1 temps mort d'1 minute par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf lors de lancers francs. La période d'échauffement avant les rencontres sera de 2 minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La 4^{ème} faute personnelle est éliminatoire. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- ▶ 2 points pour une victoire
- ▶ 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Dans le cas d'une égalité entre plus de deux équipes, c'est le goal-average général qui sera pris en compte. Ce dernier sera également pris en compte en cas d'intégration de phase finale par la meilleure 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} équipe entre différentes poules.

Article 6 : phases finales

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

Les phases finales se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec un intervalle d'1 minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'1 temps mort par période. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs seront accordés à partir de la 5^{ème} faute d'équipe adverse. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de 2 minutes. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale se déroulera de la même manière, avec ajout de l'arrêt du chronomètre sur arrêts de jeu dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période.

Article 7 : récompenses

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 8 : responsabilités

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions règlementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 9 : dégâts

Pour des raisons de sécurité les smashes sont formellement interdits. Toute équipe ou accompagnateur responsable de bris de matériel de cette façon sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 10 : réclamations

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 11 : accidents, pertes, vols

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 12 : exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuirait au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 13 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 : compléments

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 15 : conditions

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce règlement, toute référence au joueur, au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin et doit également être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.